Province de Québec
**Municipalité de New Carlisle**

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
## SUR LE 1er PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445
## MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
## « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2024-07-137 lors de la séance du 23 juillet 2024, du 1er projet de règlement numéro 2024-445 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle, tiendra une **assemblée publique de consultation le 5 août 2024 à compter de 19h15 à la salle du Conseil** ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet conséquence **l'ajout de la classe d'usage 76 « Parc » dans la zone à dominance « Publique » 45-P;**

**QUE** ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 45-P ainsi que les zones contigües suivantes : 21-RE,22-RE,25-RE,26-RE;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de New Carlisle, aux heures ordinaires de bureau;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QU'** au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 24 juillet 2024
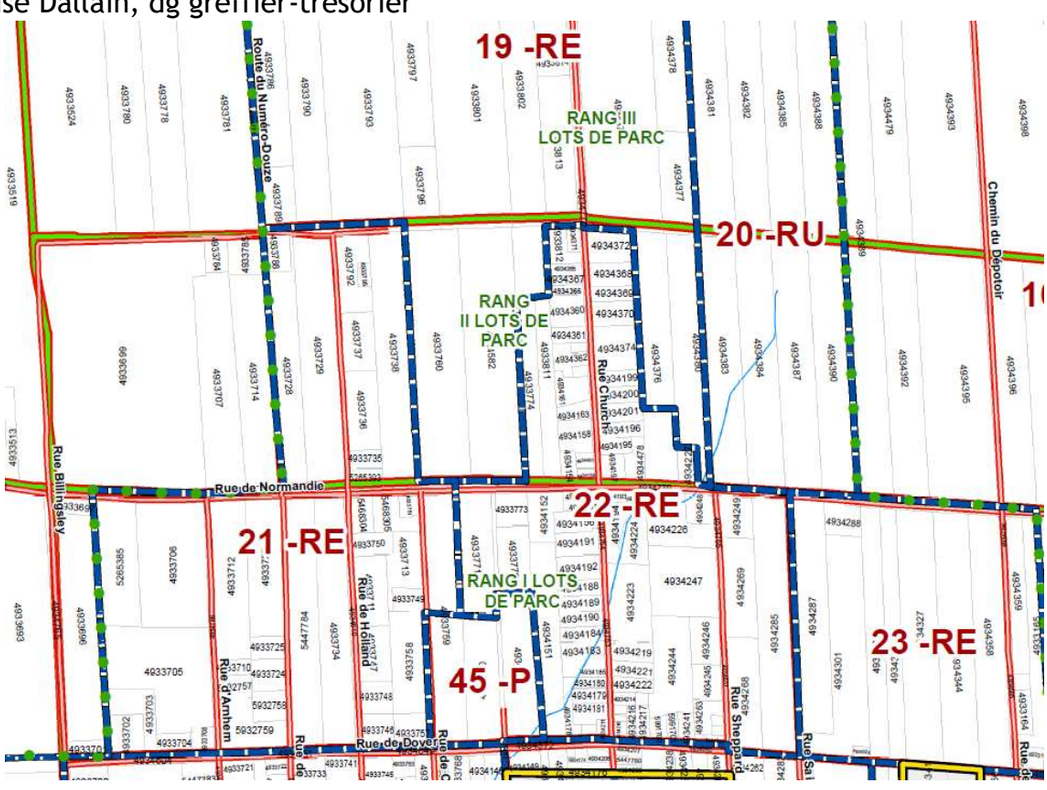
Denise Dallain, dg greffier-trésorier